

REGLEMENT

25ème COURSE DE CÔTE de la Sumène

10 & 11
MAY
2025



PARCOURS
ALLONGE
de 300 m

4ème édition
VHL

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITÉS DE
ST JULIEN CHAPTEUIL & ST PIERRE EYNAC (43)



www.atelier  publicite.com

LOXAM

Exigez plus de la location

AGENCE DU PUY EN VELAY

04 71 04 04 04



SABIMAT MÉCA VENTE TRAVAUX PUBLICS

ACHAT - VENTE - RÉPARATION

ENTRETIEN - DÉPANNAGE MATÉRIEL TP

04 71 61 66 15

43330 PONT-SALOMON

**Contrôle Technique
Blavozy**

VL - VUL - 4X4
CAMPING CAR - GAZ - GPL
ELECTRIQUE - HYBRIDE

Marie Jean Piette

04 71 05 31 50

ZONE INDUSTRIELLE ST GERMAIN LAPRADE

**GARAGE
PEYRELON**

43260 LACHAMPS
04 71 09 69 08

VL - PL

4° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE

10 ET 11 MAI 2025

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 10 et 11 Mai 2025, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des communes de Saint Julien Chapteuil et de Saint Pierre Eynac, une compétition automobile régionale dénommée :

4° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE LA SUMENE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation FFSA N°161 délivré en date du 25/02/25 par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Cette compétition compte pour le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE

Organisateur administratif

Nom : ASA Ondaine

Adresse : BP 35 42704 FIRMINY

Organisateur technique

Nom : Ecurie Vellave

Adresse : 5 route du Puy 43260 SAINT JULIENCHAPTEUIL

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Idem épreuve course de côte régionale

Directeur de course	Mr Pascal MAGNE	Lic 43098
Directeur de course adjoint	Mme Evelyne LAPALUS	Lic 220303
Commissaire technique responsable	Mr Matthieu MACCOLINI	Lic 228892
Commissaires techniques adjoints	Mr Hervé CANTAT	Lic 207953
	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : le mardi 6 mai 2025 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des engagés** : le jeudi 8 mai 2025.
- **Vérifications administratives** : le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h00 (conditions Art 1.3P) au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapteuil.
- **Vérifications techniques** : le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapteuil et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapteuil (conditions Art 1.3P).
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** : le 11 mai 2025 à 8 h 45 au parc départ.
- **Briefing commissaires** : le dimanche 11 mai 2025 à 8h00 sur la ligne de départ
- **Essais chronométrés** : le dimanche 11 mai 2025 de 9h00 à 13h00

- **Briefing des pilotes** : le dimanche 11 mai 2025 à 8h45 sur la ligne de départ
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : le dimanche 11 mai 2025 à 13h00 au parc départ.
- **Course** :
 - 1° montée : le dimanche 11 mai 2025 à partir de 13h30
 - 2° montée : le dimanche 11 mai 2025 à partir de 15h30
 - 3° montée : le dimanche 11 mai 2025 à partir de 17h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les VHC partent avant les modernes.

- **Affichage des résultats provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Remise des prix** : le dimanche 11 mai 2025 à l'issue du délai de réclamation à proximité de la ligne de départ.
Les concurrents recevront leur dotation, le palmarès sera disponible sur le site de l'écurie vellave et sur le site de l'ASA Ondaine.
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** :
Réunion 1 le samedi 10 mai 2025 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapeuil.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h00 à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur**, au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil
Vérifications techniques le Samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil, et le dimanche 11 mai 2025 de 7h00 à 8h15 à **titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur** au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Abrial

Adresse 5 route du Puy – 43260 – SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 11 mai 2025 à 8 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre le samedi 10 mai 2025 de 14h00 à 19h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 11 Mai 2025 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, 5 Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le collège des commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1 P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE VELLAVE
Garage ABRIAL
5, Route du Puy
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL
Tél. : 06 50 70 36 33 – 06 65 13 71 89
E-mail : ecurievellave@orange.fr

Jusqu'au mardi 6 mai 2025 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à **150 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à 380 € sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **130 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50** (modernes et VHC confondus), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

Vérifications le dimanche à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 (modernes et vhc)

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2 P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard course de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3 P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard course de côte.

4.4 P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA.

4.5 P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée ultérieurement

Publicité optionnelle sera communiquée ultérieurement

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2 P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu au podium de départ le 11 mai 2025 à 8h45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de postes est obligatoire.

7.3 P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 11 mai 2025, au plus tard 1h½ après l'arrivée de la dernière manche de course VH



BULLETIN D'ENGAGEMENT
25° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE
4° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC
10 & 11 MAI 2025



25° COURSE DE CÔTE REGIONALE		4° COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC	
GROUPE		CLASSE	
VISA ADMINISTRATIF		VISA TECHNIQUE	
MONTANT DU REGLEMENT		CHEQUE <input type="text"/>	REFERENCE DU CHEQUE
		ESPECES <input type="text"/>	
CONCURRENT / CONDUCTEUR			
NOM		PRENOM	
ADRESSE			
MAIL		TELEPHONE	
PERMIS N°		DELIVRE LE A	
DATE DE NAISSANCE			
LICENCE N°		LICENCE JOURNEE	
CODE LIGUE/ASA		NOM ASA	
Téléphone de la personne à joindre en cas de problème :			
VEHICULE			
MARQUE		MODELE	
N° PASSEPORT		N° FICHE HOMOLOGATION	
ANNEE		CYLINDREE	

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la FFSA. Je déclare avoir pris connaissance des règlements concernant le dopage et m'engage à accepter tout contrôle en ce sens. Je renonce à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif ou contre un membre de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.

Fait le _____ à _____
SIGNATURE

Je suis le pilote en double monte (je pars en premier) avec.....

Vérifications administratives le dimanche matin à titre exceptionnel pour les pilotes ayant transmis une demande manuscrite justifiée avec leur bulletin d'engagement et ayant obtenu l'accord de l'organisateur.